

**CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA
*RATIO FUNDAMENTALIS INSTITUTIONIS SACERDOTALIS***

***Conférence de S.E. Mgr Jorge Carlos Patrón Wong
Secrétaire pour les Séminaires – Congrégation pour le Clergé***

**« L'élaboration de la *Ratio Nationalis* »
Castel Gandolfo, 5 octobre 2017**

Introduction

Le thème que nous abordons au commencement de ce Colloque est d'importance notable ; en effet, la *Ratio Fundamentalis* a l'intention d'offrir des critères généraux pour la formation sacerdotale, qui doivent nécessairement être relayés, interprétés et mis en application dans les diverses situations ecclésiales locales.

De fait, une *Ratio* n'est pas un document impersonnel de normes à observer ni un traité abstrait sur le prêtre ; au contraire, tout en se situant dans un cadre juridique qui doit, d'une certaine manière, indiquer et jalonner les pas concrets à poser, le document veut exprimer le souci et l'accompagnement des prêtres et de leur formation. L'intention de fond, la vision qui a mis en route ce travail a été celle-ci : non pas tant proposer un nouvel enseignement, mais accompagner le cheminement des prêtres et des séminaristes, en leur offrant des critères et des orientations fondamentales, provenant de l'écoute de la Parole de Dieu et de l'accueil du Magistère de l'Église, en particulier celui du Pape François.

Peut-être que la première nouveauté est précisément celle-là. La *Ratio* de 1970 est née, en effet, dans un contexte culturel et ecclésial différent. Tout en ayant son importance, elle est souvent passée inaperçue, comme cela se produisait pour beaucoup d'autres documents du Saint Siège, souvent considérés comme éloignés de la réalité, abstraits ou destinés seulement aux spécialistes en la matière. Cette *Ratio* a été écrite en latin et sa réception n'a donc été ni facile ni immédiate. Je suis quasiment certain – excusez-moi de vous le dire – qu'aucun d'entre nous ne l'a lue, ou alors un tout petit nombre !

La *Ratio Fundamentalis* promulguée en 2016 arrive au jour, moyennant un processus différent et dans un nouveau climat ecclésial. Il ne s'est pas agi d'une étude « théorique », mais d'abord, d'un partage profond de vie sacerdotale et d'une confrontation entre diverses expériences de formation. Pour engager la discussion et préparer le texte, nous avons donc travaillé en équipe, avec pour objectif d'impliquer le plus possible, dans ce processus, d'autres voix ecclésiales significatives : certains Dicastères de la Curie, les Nonciatures apostoliques, les Conférences épiscopales nationales, et un ensemble d'experts, de spécialistes et de formateurs.

Il a été très beau de voir fleurir un texte sur la formation sacerdotale, grâce aux expériences, aux réflexions, aux idées et aux propositions venant de toutes les parties du monde ; sa diffusion initiale a porté ses premiers fruits dès le jour même de sa promulgation. J'en ai été témoin personnellement et je vous raconte brièvement mon expérience.

Le 7 décembre, veille de l'Immaculée et de la sortie officielle du document, j'ai présidé les vêpres au Collège pontifical *Pio Latino* : beaucoup avaient déjà téléchargé sur leur iPhone la nouvelle *Ratio* en langue espagnole, la trouvant publiée sur le site de la Congrégation ; la matinée suivante, j'ai célébré l'Eucharistie de la Solennité mariale au Collège pontifical Nord-Américain et, là, les séminaristes avaient le texte de la *Ratio* sur leur iPhone en langue anglaise. Enfin, en soirée, j'ai rencontré quelques prêtres au Collège Teutonique : la version en langue allemande de la nouvelle *Ratio* se trouvait sur les téléphones portables des prêtres présents !

Avant même les présentations officielles ou les différents commentaires, la jeune génération des prêtres, ayant besoin d'une nourriture humaine, spirituelle, théologique et pastorale, a attendu et téléchargé avec enthousiasme le texte de la *Ratio* ; puis, divers évêques dans le monde entier l'ont distribuée lors de la célébration du Jeudi Saint ou bien à l'occasion de rencontres, de recollections et de temps de recyclage avec le clergé, en en faisant un instrument de formation permanente et un texte de base pour la pastorale des vocations.

Eh bien, peut-être que cette faim, ce désir de recevoir les fondamentaux de la formation sacerdotale sont le premier grand motif justifiant l'engagement nécessaire et urgent pour l'Église en chaque nation de rédiger une *Ratio Nationalis*.

Les Pères du Concile Vatican II, considérant la diversité des contextes culturels et ecclésiaux, ont jugé qu'il était important que chaque nation ait un projet de formation sacerdotale, en accord avec les dispositions du Saint Siècle. Le décret sur la formation des prêtres débute effectivement par ces mots :

Étant donné la diversité si grande des peuples et des régions, il n'est possible de poser que des lois générales. Aussi établira-t-on dans chaque nation ou rite un « régime de formation sacerdotale » particulier, qui sera fixé par les conférences épiscopales, révisé à des temps déterminés et approuvé par le Siège apostolique. Les lois universelles, ainsi, seront adaptées aux circonstances particulières des lieux et des temps, afin que la formation sacerdotale réponde toujours aux nécessités pastorales des régions où le ministère doit être exercé (OT, 1).

Le texte du Décret *Optatum totius* exprime une intention précise qui concerne le sens pastoral de toute la formation presbytérale : une formation adaptée aux nécessités pastorales. Cette conviction exige un travail de formation ardu qui doit se développer dans le contexte culturel et ecclésial de chaque nation et de chaque Église particulière. Il serait plus simple d'offrir une réglementation stricte ; toutefois, dans l'Église, la communion n'est pas une uniformité, mais une convivialité des différences et une unité dans la diversité.

La Congrégation pour le clergé, faisant sienne l'esprit du Concile Vatican II et sous la conduite du Pape François, cherche à agir avec un profond respect et un sens d'authentique communion à l'égard de toutes les Conférences épiscopales et Églises particulières des territoires de sa compétence. Avec ce point si délicat et si important de l'action pastorale de l'Église, nous nous trouvons, bien sûr, au cœur de l'ecclésiologie conciliaire. Nous parlons donc d'une approche pastorale de la formation presbytérale et, par conséquent, d'une proximité pastorale, réalisée par le travail quotidien du Dicastère, les visites faites aux Conférences épiscopales et une interaction dynamique avec les prêtres qui sont directement engagés dans la pastorale des vocations, dans la formation initiale et celle permanente du clergé.

Cela étant, un tel esprit de communion et une mise à jour de la *Ratio Fundamentalis Institutionis Sacerdotalis* semblaient, non seulement opportuns, mais urgents, afin d'offrir à toute l'Église une

synthèse des riches expériences en matière de formation qui ont jalonné un demi-siècle d'avancée postconciliaire. En effet, il y avait une quantité impressionnante de documents sur la formation des prêtres, parmi lesquels se distingue l'Exhortation apostolique *Pastores dabo vobis*, précédée et suivie d'un travail précieux effectué par le Synode des évêques, la Congrégation pour l'éducation catholique, d'autres Dicastères de la Curie romaine, sans compter les différentes *Ratio* nationales dont beaucoup ont été consultées au cours des travaux.

Guidés par cet esprit de communion et de collaboration, et puisque le sens de la communion implique respect et collaboration, nous avons cherché à identifier et à accueillir les éléments d'unité qui ressortent des expériences de formation vécues dans les Églises particulières et qui ont été jugés essentiels pour un perfectionnement constant des séminaires. Ainsi, la nouvelle *Ratio Fundamentalis* reprend à son compte une doctrine qui a mûri jusqu'aujourd'hui et l'organise de façon pédagogique, positive et propositionnelle.

Les différentes responsabilités dans l'élaboration de la *Ratio Nationalis*

A partir d'un fondement théologique, spirituel et ecclésial, la *Ratio Fundamentalis* essaye de spécifier les différentes responsabilités dans l'élaboration de la *Ratio Nationalis*.

a) Les responsabilités des Conférences épiscopales.

Chaque Conférence épiscopale devra rédiger une Ratio Nationalis propre [...] la Ratio Nationalis devra être réexaminée par l'organisme compétent de la Conférence épiscopale (RFIS, 3).

Ce court paragraphe décrit en peu de mots la responsabilité grave des Conférences épiscopales en la matière. La communion entre les évêques dans le gouvernement des Églises particulières comprend et exige un engagement continu et un dialogue approfondi sur la vision de la formation presbytérale. Il s'agit d'un sujet qui doit se retrouver régulièrement et suffisamment dans l'agenda de la Conférence épiscopale, précisément pour garantir l'orientation pastorale de toute la formation. La rédaction et la révision de la *Ratio Nationalis* représente et symbolise la communion entre les évêques et suppose, par-dessus tout, un bon service pastoral du peuple de Dieu et une solidarité entre les Églises particulières à cette fin.

En effet, étant sauve l'autorité de l'évêque diocésain, la Ratio Nationalis vise à unifier la formation au presbytérat donnée dans un pays ; elle facilite ainsi le dialogue entre les évêques et les formateurs, au bénéfice des séminaristes et des séminaires eux-mêmes (RFIS, 6). Il faut ajouter : et au bénéfice du peuple de Dieu qui a le droit de recevoir des pasteurs bien formés, selon le Cœur du Seigneur.

Dans l'accomplissement de leur responsabilité, les Conférences épiscopales trouveront une aide précieuse et efficace auprès de l'Organisation des séminaires de chaque pays. Notre document encourage cette voie, parce qu'elle promeut les relations entre les Recteurs, la collaboration entre les formateurs et, surtout, la formation initiale et permanente des formateurs. Un fruit souhaitable de cette forme de communion est une approche commune raisonnable d'un style de formation propre au pays, c'est-à-dire une tradition de formation, qui soit en mesure de promouvoir, au long des années de formation initiale, une vraie expérience de communion entre les formateurs et aussi entre les séminaristes.

Deux principes fondamentaux nous guident dans l'élaboration de la *Ratio Nationalis* : la communion et la participation. Il est préférable de mettre en place un processus d'élaboration en prenant le temps nécessaire à la croissance d'une pensée commune, plutôt que de produire rapidement un document qui risque d'être éloigné des réalités pastorales ou encore auquel aurait manqué un dialogue fécond. La Conférence épiscopale et la Commission épiscopale pour les séminaires doivent prêter une grande attention à cela et chercher à dépasser les idéologies qui, dans le champ délicat de la formation sacerdotale, provoquent de très graves dommages dans les Églises locales.

Un tel engagement, partagé avec un sens profond de coresponsabilité, s'avère être une occasion précieuse de construire patiemment la communion dans le domaine spécifique de la promotion, de la formation et du soutien des vocations sacerdotales.

b) Les responsabilités de la Congrégation pour le clergé

[La Ratio Nationalis] devra être approuvée par la Congrégation pour le clergé [...] puis être de nouveau soumise à l'approbation de ce Dicastère (RFIS, 3). Sont ainsi proposées des relations permanentes entre la Congrégation pour le clergé et chaque Conférence épiscopale. Au fil du temps passé au service du Saint Père dans ce Dicastère, nous avons vécu une belle expérience qui nous a conduits progressivement à une proximité féconde et à des relations de confiance avec chaque Conférence épiscopale. Nous avons maintenant à réaliser un travail demandant un gros engagement, mais je peux affirmer que, déjà, les premiers fruits apparaissent.

Je voudrais souligner que les relations entre la Congrégation pour le clergé et les Conférences épiscopales ne se réduisent pas à l'approbation d'un document ou à quelque autre aspect formel et juridique, mais comprennent au contraire l'animation de toute la pastorale presbytérale. Les points récurrents en sont : la connaissance des conditions de la formation sacerdotale en chaque pays ; le dialogue à l'intérieur de la Conférence épiscopale sur l'approche et l'organisation de la pastorale des vocations, des séminaires et de la formation permanente du clergé ; l'encouragement des formateurs dans leur mission quotidienne, surtout pour la préparation des projets de formation intégrale ; enfin, ne manquent pas non plus des temps de rencontre cordiale avec les Conférences épiscopales, les prêtres et les séminaristes, dans les diverses réalités ecclésiales du monde.

La révision et l'approbation de la *Ratio Nationalis* devient de cette manière le point culminant d'un processus et un signe très clair de communion dans la diversité. Nous sommes à un moment délicat qui est celui de la mise en application des nouveautés de la *Ratio Fundamentalis*. Comme énoncé ci-dessus, il ne s'agit pas de nouveautés absolues, cependant il convient que chaque Conférence épiscopale actualise les parcours de formation sacerdotale, en faisant sienne et en mettant en œuvre les principes de formation proposés par la *Ratio Fundamentalis* : la vision d'ensemble de la formation initiale et permanente pour la vie sacerdotale et l'approche de la figure du pasteur ; l'intégralité qui comprend les quatre dimensions de la formation ; la gradualité qui contribue au processus de construction d'une vie sacerdotale solide ; la nécessité absolue d'une communauté de formation pour la viabilité du séminaire diocésain ; la formation de l'homme intérieur dans un chemin d'apprentissage à être un disciple-missionnaire se configurant au Christ Serviteur et Pasteur.

c) Les responsabilités de la Congrégation pour l'éducation catholique

[...] après que celle-ci [la Congrégation pour le clergé] aura entendu opportunément l'avis de la Congrégation pour l'éducation catholique pour ce qui relève de sa compétence. Ceci garantira l'unité nécessaire et la coordination du plan des études, ainsi que son harmonisation avec les divers systèmes d'études selon les pays (RFIS, 3).

La compétence de notre Dicastère s'étend aussi à la dimension intellectuelle de la formation sacerdotale, alors que la Congrégation pour l'éducation catholique est compétente pour le domaine académique. Cette distinction est bien compréhensible en raison des séminaires qui confient une partie de la formation intellectuelle à des facultés. Le séminaire ne dirige pas la faculté, mais doit assumer une mission d'accompagnement des séminaristes en la matière. On confie aux facultés seulement une partie de la formation intellectuelle. L'autre partie, qui concerne les matières propédeutiques et les matières ministérielles, doit être prise en charge par l'organisation propre au séminaire, à savoir par le recteur et l'équipe formatrice.

D'un point de vue plus local, les responsables des Facultés pontificales reçoivent aide et orientations de la Congrégation pour l'éducation catholique ; les formateurs, eux, sont accompagnés par la Congrégation pour le clergé. Ainsi, les deux Dicastères, à travers des relations quotidiennes empreintes de collaboration, travaillent à la qualité de la formation sacerdotale.

d) Les responsabilités de chaque évêque

Étant clair le droit et le devoir qui revient à l'évêque diocésain du discernement en matière de formation sacerdotale : *les normes de la Ratio Nationalis devront être observées dans tous les séminaires diocésains et interdiocésains du pays et leurs applications particulières devront faire partie des statuts, du règlement et du « projet de formation » propres à chaque institution* (RFIS, 4). L'évêque diocésain, aidé du recteur et de l'équipe formatrice, a le précieux devoir, non seulement d'appliquer les principes de la *Ratio Nationalis*, mais aussi d'offrir un processus et un système de formation solide, selon les caractéristiques de son diocèse. Le projet ou itinéraire de formation exige un vrai dévouement de la part des formateurs et une attention toute spéciale de la part de l'évêque.

Cette autonomie légitime n'autorise aucune Église locale à proposer des principes et des modalités de formation qui s'écartent des indications de la *Ratio Nationalis*. La juste autonomie des Églises locales ne doit pas être confondue avec une vision autocéphale qui ne tienne pas compte du principe ecclésial d'unité et de communion. L'évêque diocésain ne doit jamais agir en dehors des critères établis par la *Ratio Nationalis* ou contre ceux établis par la Conférence épiscopale.

Les cas les plus graves que la Congrégation a dû affronter dans le domaine des séminaires concernent des fractures dramatiques de l'unité désirée en matière de formation sacerdotale, au sein du pays. Le nouveau document du Dicastère a voulu spécifier que : *le droit et le devoir de rédiger la Ratio Nationalis Institutionis Sacerdotalis, comme aussi ceux d'approuver des expériences particulières, si leur opportunité et leur utilité sont reconnues, sur le territoire de la Conférence épiscopale ou dans une région, reviennent aux Conférences épiscopales et non aux évêques pris individuellement* (RFIS, 4).

Dans un diocèse, il y a de l'espace pour une créativité et de l'originalité, ainsi que pour une approche particulière de la formation sacerdotale. Il suffit de considérer, par exemple, les nécessités différentes d'un diocèse à prédominance urbaine et un autre rural ; ou la différence entre un diocèse de tradition chrétienne ancienne et un autre missionnaire. La formation y sera évidemment diverse. Cependant, une telle diversité ne doit jamais porter atteinte à l'unité de la formation au niveau national. Il faut prêter une grande attention et évaluer de manière critique les approches idéologiques de la formation qui conduisent à des divisions et des fractures.

e) Le séminaire diocésain

Il est fondamental que l'évêque et les formateurs prennent conscience que le séminaire, désigné comme cœur de la communauté diocésaine, n'est pas seulement ni principalement une structure matérielle, mais une communauté humaine. La *Ratio Fundamentalis* affirme : « *La communauté du séminaire est, de fait, une famille dont le climat favorise l'amitié et la fraternité* » (RFIS, 52). Par conséquent, le séminaire dont prennent soin l'évêque et les formateurs sont les personnes, c'est-à-dire les jeunes qu'ils considèrent comme appelés éventuellement par le Seigneur, les séminaristes qui se forment dans ce diocèse ou dans un autre, et les prêtres qui suivent un parcours de formation permanente.

Quand il est possible et qu'il convient pour un diocèse d'avoir un séminaire diocésain comme structure formatrice, c'est la tâche de l'évêque, aidé par l'équipe des formateurs, de garantir une expérience fraternelle véritable et positive. Quand il n'est pas possible ou qu'il ne convient pas qu'un séminaire soit érigé dans le diocèse, l'évêque et les formateurs conservent leur responsabilité formatrice qui se déploie à travers un discernement soigné des vocations sacerdotales, le devoir également de s'occuper des séminaristes qui ont été envoyés en dehors du diocèse et celui d'offrir un accompagnement précieux durant l'étape pastorale ou de synthèse vocationnelle, qui comprend l'ordination diaconale et s'achève avec celle presbytérale.

Dans tous les cas, on doit assurer une formation solide en spiritualité du prêtre diocésain, toujours avec le sens de l'appartenance à une Église particulière et, en même temps, une disponibilité universelle.

f) Les responsabilités de la Province ecclésiastique

Afin de favoriser un dialogue constant entre le Saint-Siège et les Églises particulières, en signe de proximité et pour recevoir conseils et soutien, les séminaires interdiocésains, selon ce qui est établi dans leurs statuts, enverront périodiquement à la Congrégation pour le clergé un rapport d'activité sur la formation réalisée (RFIS, 5).

L'existence d'un séminaire interdiocésain renvoie au discernement que chaque évêque diocésain doit faire sur la possibilité et l'opportunité d'ériger ou d'entretenir un séminaire diocésain. Il convient de citer ici le canon de référence :

Dans chaque diocèse, il y aura un grand séminaire là où c'est possible et opportun ; sinon les étudiants qui se préparent aux ministères sacrés seront confiés à un autre séminaire, ou bien un séminaire interdiocésain sera érigé (can. 237, §1).

L'évêque diocésain qui effectue un tel discernement, avant de présenter le cas à la Conférence épiscopale ou à la Congrégation pour le clergé, reçoit une aide précieuse de ses confrères évêques de la Province ecclésiastique. En effet, les évêques de la Province ont une parole à dire, quand il s'agit d'évaluer les forces en présence pour pouvoir offrir une formation sacerdotale solide. Il existe, à l'intérieur des Provinces ecclésiastiques, des exemples édifiants de collaboration fructueuse et de solidarité généreuse qui, parfois, ne sont pas connus parce que ce travail se fait habituellement en silence et en profondeur.

Un modèle prévu par le droit est celui du séminaire interdiocésain, qui peut également être provincial ou national, selon la taille et les possibilités de la Conférence épiscopale. Le point qui nous intéresse ici est la grande valeur de la communion au niveau provincial. Quand on approfondit l'esprit

de communion à cet échelon, cela apporte quasi automatiquement un message très clair aux séminaristes, aux formateurs et à tout le peuple de Dieu : nous appartenons à une seule Église, où sont mis en œuvre les principes de formation du Concile Vatican II, au-delà de quelque préférence ou droit particulier.

Le contenu et la structure de la *Ratio Nationalis*

Il y a trois accords essentiels qui témoignent de la communion à l'intérieur d'une Conférence épiscopale et qui caractériseront proprement la *Ratio Nationalis* : a) la mention équilibrée des dimensions formatives et de la formation intégrale ; b) la définition des objectifs et la durée de chaque étape de la formation ; c) l'organisation des études (cf. RFIS, 7).

Je vais à présent commenter le n°7 du document pour expliciter les éléments-clés qu'une *Ratio* nationale doit comporter :

- a. *une description au moins sommaire du contexte concret au plan social, culturel et ecclésial, dans lequel les futurs prêtres exerceront leur ministère ;*

Il s'agit d'un texte pour une nation précise. Par conséquent, il tient compte de toutes les réalités, habituellement complexes, qui constituent une nation. Une analyse attentive du contexte social révèle ordinairement certains besoins de formation singulièrement importants. On souhaite que les caractéristiques sociales qui, parfois, conditionnent la vie des prêtres et l'exercice du ministère, soient identifiées. On désire que les évêques et les formateurs, en réfléchissant sur ce point, puisse ainsi mettre à jour leur service sacerdotal. Un processus semblable aura lieu concernant les réalités culturelles et ecclésiales. Il est très important que la *Ratio Nationalis* soit inclusive à l'égard des diversités ecclésiales afin que celles-ci n'entravent pas sa mise en application.

- b. *une synthèse des accords éventuels de la Conférence épiscopale au sujet de l'organisation des séminaires dans le pays ;*

La *Ratio Nationalis* se situe dans un contexte précis et a une durée de viabilité limitée. Un résumé du *status quo* auquel est parvenue la Conférence épiscopale en matière de formation sacerdotale offre un état des lieux qui permet d'émettre un jugement sur la validité des accords en cours et sur leur besoin de mise à jour. La *Ratio Nationalis* recueille l'esprit et les principes essentiels de la *Ratio Fundamentalis*, s'efforçant ensuite de les mettre en œuvre dans la situation culturelle et ecclésiale locale, au moyen d'un sain discernement réalisé par les évêques.

- c. *quelques éléments sur la pastorale des vocations et ses instruments ;*

La pastorale des vocations, tout comme celle des petits séminaires, est sensible aux changements culturels. On doit tenir compte de la situation des jeunes, de leur sens d'appartenance à l'Église, de la force de la catéchèse en matière de vocations, du soin donné aux processus d'accompagnement, de la qualité de la sélection des candidats au sacerdoce. Outre l'existence de vocations d'adultes ou d'origine autochtone, la *Ratio Nationalis* propose les éléments fondamentaux pour la pastorale des vocations dans le pays et pour une relation harmonieuse entre les diverses vocations et la spécificité de la vocation sacerdotale.

Concernant le soin des vocations, un changement de paradigme est nécessaire. La pastorale des vocations sacerdotales ne se conclue pas avec l'admission au séminaire, mais se poursuit grâce à un discernement affiné de la vocation, réalisé particulièrement à la fin de chaque étape de la formation au séminaire et se prolonge sous la forme d'une pastorale des prêtres tout au long de la formation permanente. Telle est la voie pour rendre le presbyterium et toute la communauté diocésaine plus sensible et attentive à l'appel du Seigneur.

d. une présentation des étapes de la formation, en tenant compte du contexte du pays ;

Le choix de la durée des étapes de la formation proposé par la *Ratio Fundamentalis* doit tenir compte du paramètre du programme des études, surtout quand elles sont confiées à une faculté et, d'autre part, des nécessités d'une formation intégrale. Par exemple, certains programmes d'études n'incluent pas l'étape propédeutique qui doit être assurée, également sur le plan des études, par le séminaire. Habituellement, la *Ratio Nationalis* propose une durée minimale qui peut varier – dans le sens d'un allongement possible – selon les diocèses.

e. une description des moyens à adopter pour la formation dans ses quatre dimensions (humaine, spirituelle, intellectuelle et pastorale) ;

Il est utile que la *Ratio Nationalis* s'exprime au sujet de l'intégralité de la formation, selon les conceptions propres à la culture locale. Par exemple, il est différent de parler de la dimension spirituelle et de la formation sacerdotale dans une nation qui a une longue tradition et dans une autre qui est plus jeune ; ou aussi, dans un contexte sécularisé ou bien très religieux ; etc. Cela vaut de même pour les autres dimensions de la formation.

Une expression propre et originale sur ce sujet, et bien située dans la culture locale, semble nécessaire.

f. l'organisation des études propédeutiques, philosophiques et théologiques, incluant une présentation de chaque matière avec quelques indications sur ses objectifs, son contenu, et le nombre de crédits qui lui est attribué.

Il est question d'un travail précis, d'abord sur le plan général des études, puis sur le contenu fondamental de chaque matière.

Au sujet du plan général proposé par la *Ratio Fundamentalis*, on ajoutera certaines matières, d'importance particulière selon le contexte du pays. La question de base est : « de quelle formation spécifique un pasteur a-t-il besoin pour exercer son service ministériel dans cette nation ? » Dans certaines situations locales, des sujets ont une importance majeure, sans exclure les autres ; par exemple, aux États-Unis, celui de l'administration paroissiale ; en Amérique Latine, davantage celui de la dignité de la femme ; dans certaines zones de l'Europe, la nécessité d'une nouvelle évangélisation ; etc.

La deuxième considération, celle du contenu spécifique de chaque matière, entend aider les responsables de la dimension intellectuelle dans les séminaires. Habituellement sur ce point, le fait pour les séminaristes d'avoir accès à des bibliographies précises, plus ou moins amples, dans leur langue ou dans une langue étrangère, est un facteur-clé. Il faut tenir compte de la diversité des pays, par exemple de ceux où la population est familière de l'usage d'autres langues et des autres où cela n'a pas lieu.

Le processus d'élaboration de la *Ratio Nationalis*

L'article 8 de la *Ratio Fundamentalis* prévoit un *iter* d'élaboration de la *Ratio Nationalis*. Le fil conducteur des travaux est celui de *la collaboration entre les diverses Circonscriptions ecclésiastiques présentes sur le territoire, en s'efforçant de prêter attention aux réalités locales, afin de garantir la meilleure proposition de formation possible, tant dans les séminaires numériquement importants, que dans les plus petits*. A cette fin, il propose aussi les pas à poser :

a) Une consultation ample et directe des séminaires. On ne peut pas programmer une action éducative sans évaluer auparavant comment se fait la formation. Une analyse détaillée des forces et des faiblesses de la formation sacerdotale dans le pays est nécessaire, afin que la *Ratio Nationalis* puisse offrir des critères valables et applicables à tout le pays. En ce sens, on recommande d'initier un travail adapté et capillaire qui promeuve positivement la participation.

L'Organisation nationale des séminaires est un instrument utile pour cet objectif, parce que les formateurs sont déjà habitués à collaborer entre eux et à peser les différences qui existent dans le pays. Il est fondamental que les évêques soient en mesure d'accepter que ceux qui travaillent à la formation sacerdotale soient surtout les formateurs. La collaboration et la recherche constante de l'avis des recteurs et des formateurs est un pas précieux visant la qualité et la fécondité, car il provient du réel même de la formation des séminaristes.

b) Puis confier à la *Commission épiscopale pour le clergé et pour les séminaires* l'élaboration d'un *texte de base*. D'habitude, la rédaction d'une première ébauche est effectuée par un groupe de recteurs et de formateurs, coordonné par l'évêque en charge de cette Commission. L'expression « un *texte de base* » implique qu'il soit réellement possible de le reprendre, y compris de pouvoir changer la structure proposée.

Même si le débat est toujours positif, il convient de rappeler que la *Commission épiscopale pour les séminaires* se réfère à la *Conférence épiscopale* et non pas à l'*Organisation des séminaires*. Cette dernière, en revanche, vise au dialogue fraternel entre formateurs et, surtout, entre recteurs. Il s'agit de structures complémentaires dont les implications doivent converger vers la même finalité. Les relations fréquentes et profondes entre elles deux est un trait caractéristique de maturité ecclésiale.

En ce sens, il serait recommandable que le *texte de base* soit envoyé aux formateurs, en leur demandant une révision plus soignée. Ce travail de consultation répétée est à même d'élaborer des critères communs.

c) Finalement, la *Conférence épiscopale* devra procéder à la *rédaction de la version finale du texte*. Après quoi, le *texte* sera présenté à la *Congrégation pour le clergé*, initiant un dialogue qui ne se conclura pas avec l'approbation du document.

En conclusion de ce tour d'informations sur l'élaboration de la *Ratio Nationalis*, je pense que nous pouvons rassembler, sous forme de synthèse, quelques éléments-clés qui, loin d'être seulement des moyens techniques, constituent en réalité des jalons fondamentaux pour la mise en œuvre d'une formation sacerdotale de qualité : une lecture attentive et respectueuse de la variété des contextes culturels et ecclésiaux, suivie d'un discernement sur la manière de mettre en œuvre, dans ces contextes, les critères de la *Ratio Nationalis* ; une profonde communion entre les *Conférences épiscopales* et le *Saint Siège*, mais aussi entre les évêques des *Provinces* ou des *Régions*

ecclésiastiques, afin que les parcours de formation soient le fruit de choix et de visions partagés ; la collaboration et l'écoute réciproque entre les Conférences épiscopales et les Organisations des séminaires et, en général, les formateurs.

En tout cela, évidemment, l'engagement de chaque évêque, mais aussi de chaque membre actif de la communauté des croyants, du moment que la vocation sacerdotale est et demeure un bien précieux pour toute l'Église.

Il a déjà été rappelé – et pendant ces journées nous en verrons encore plus toute la richesse – quels sont les points-clés du document et la vision de fond qui a porté sa préparation et son élaboration ; il y a eu, certes, un gros travail, des études, beaucoup de discussions et de rédactions successives avant d'arriver à une ébauche définitive. Mais, ne l'oublions pas, ce qui met l'Église en mouvement dans telle direction et qui anime le service sacerdotal, c'est toujours l'Esprit Saint.

Au cours d'une rencontre avec des séminaristes, le Pape leur a rappelé qu'être prêtre à l'image du Christ – c'est-à-dire « *être proche des gens et donner ce que Jésus me dit* » – n'est possible que parce qu'il y a l'Esprit Saint (Pape FRANÇOIS, Discours au Séminaire pontifical Pie XI de la région des Pouilles, 10 décembre 2016) ; Lui conduit notre vie, le ministère pastoral et l'Église. Ainsi, la *Ratio* n'est pas le simple fruit d'une initiative humaine, mais il est, en ce moment précis de l'histoire, ce que l'Esprit Saint indique à l'Église.

Tout ce que nous avons désiré proposer et indiquer dans ce document, l'Esprit Saint est en train de l'écrire dans la vie des prêtres et, de manière générale, dans l'action de l'Église qui se questionne toujours au sujet du ministère presbytéral ; l'Esprit est en train d'engendrer et d'édifier lentement dans le cœur des séminaristes et des prêtres le « portrait-robot » sacerdotal que nous avons voulu offrir dans la *Ratio* ; pour cette raison, avant même tous nos efforts, les indications du document et sa vision de fond, comme des petites graines de sénave disséminées en abondance dans le champ de l'Église, germent actuellement dans les séminaires, dans les programmes de formation, dans les recollections spirituelles de prêtres, dans la vie pastorale, etc.

Pourquoi faire une *Ratio* nationale et la faire en un temps convenable ? Parce que c'est maintenant, en ce moment précis de l'histoire, que l'Esprit Saint nous suggère de rassembler nos forces les meilleures au service de la formation sacerdotale. Aujourd'hui est le moment décisif et nous ne devons pas prendre le risque d'« éteindre l'Esprit ». Avec courage, confiance et créativité, allons de l'avant et œuvrons pour former des disciples du Seigneur et des prêtres capables de porter au monde la joie de l'Évangile.

✠ Jorge Carlos Patrón Wong
Arch. év. émérite de Papantla
Secrétaire pour les Séminaires